

BON DE DEPENSE pour la somme

de (1)

deux cent quatre vingt sept francs.

motif (2)

Paiement au nomme TUTUBA licencie
police pour un deux mois c. à d 17 jours
que il a travaille; suivant la liste annexée de
l'Agent fisc. Kevjau 3 285Pour réception
TUTUBA2 1%
287 fs.

A. Mwambo, le 18/8/1947
Le (3) complice de chef

Vu payer : Le ou les témoins,

Livre de caisse n° 1234

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

Luengui 6/3/8/04

Revisi Comptable va Pihari-Bubem

ndakunenye ha ho ugouha gubemba
Centuba ogie ej'misi 112 ya koye
mu kwezi kway

Nijje Sonana Agent territorial ppal
Mojans J.



On justification

1st estimate:	1749.20	frs.	HTRS 292
2nd " "	1608.50		" 271
" "	375.20		
	<hr/>		<hr/>
	3.732.90		56
			<hr/>
			619

1% F.C.I 87
3769.90 frs.